



MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

<http://www.minefi.gouv.fr>

Paris, le 25 novembre 2004

Autoroutes du Sud de la France : l'Etat et Vinci concluent un pacte d'actionnaires

Nicolas Sarkozy, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie annonce que l'Etat, la société des Autoroutes du Sud de la France et le groupe Vinci ont conclu un accord sur le capital et la gouvernance de l'entreprise. Cet accord a été approuvé par le conseil d'administration d'ASF réuni le 24 novembre.

Ses principaux termes sont les suivants :

- l'Etat s'engage à permettre la cooptation d'un administrateur proposé par Vinci au conseil d'administration d'ASF ;
- Vinci s'engage à ne pas accroître sa participation dans le capital d'ASF au-delà de 23% pendant toute la durée du pacte ;
- Vinci s'engage à préserver et favoriser l'indépendance du management de la société ;
- le représentant de Vinci au conseil d'administration d'ASF ne participera à aucune délibération susceptible de constituer un conflit d'intérêt entre les deux sociétés.

Ce pacte prendra fin le 31 décembre 2007 ou dans l'un des cas suivants :

- o si la participation de l'Etat devient inférieure à 50 % du capital ;
- o si un tiers acquiert une participation supérieure à 10 % du capital ;
- o si un tiers initie une offre publique sur les titres de la Société.

Le Ministre d'Etat se félicite de cet accord qui, deux ans et demi après la cotation d'ASF, donne un cadre clair à la structure du capital de l'entreprise. Il favorisera la coopération entre ASF et Vinci dans le cadre du partenariat industriel conclu entre les deux groupes en juin 2004, et permettra ainsi à ASF de poursuivre son développement dans l'intérêt de tous ses actionnaires.